

Compte rendu conseil municipal du 20 mars 2017

Etaient présents : Yves LAFAURY – Romain ARNAUD – Robert BRUN - Estelle FAURE – Albert LAI – Alain BONNETON – Catherine ARNAUD – Chantal BOSSY – Colette COUDERT – Karine DENAUD - Christine FINAND MONDUEL - Suzanne LETY – Yann MILAN – Cyril PERRIOLAT – Éliane SOLETY

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : DENAUD K.

Pas d'objection au dernier compte-rendu.

Branchement eaux usées : La Sté SAUR nous a fait parvenir une facture de réalisation de branchement assainissement avec terrassement concernant la villa de M. BERTHET au 320 rue Chante et Bois, de 2 355.39 € HT le pétitionnaire participe à hauteur de 80 % de la facture 1 884.31 € et la mairie prend en charge les 20% restants 471.08 €). Voté à l'unanimité.

Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme: Monsieur le Maire rappelle les objectifs de la révision du Plan d'Occupation des Sols fixés dans la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2010 et complétés par la délibération du 23 septembre 2014. Cette révision est rendue nécessaire en raison de la mise en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale des Rives du Rhône approuvé le 30 mars 2012, et la prise en compte des dernières évolutions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme (notamment la loi Engagement National pour l'Environnement de 2010, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové de mars 2014, la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt d'octobre 2014 et la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques d'août 2015).

Les objectifs de cette révision fixés dans la délibération sont également de :

- Maîtriser le développement communal de manière globale ;
- Préserver l'identité rurale de la commune en privilégiant la qualité du cadre de vie des habitants par un renforcement du bourg et par une protection des espaces agro-naturels ;
- Réfléchir à un développement harmonieux du centre bourg et au développement des cheminements piétons ;
- Diversifier et adapter l'offre de logements en favorisant un équilibre et une mixité intergénérationnelle ;
- Pérenniser la vocation économique du territoire et notamment la zone de la Bouillardière ;
- Protéger les éléments structurants du paysage et les grandes entités paysagères et assurer un bon état écologique des milieux naturels et préserver les sites remarquables ;
- Prendre en compte la présence des différents risques et nuisances dans les choix d'urbanisation.

Monsieur le Maire rappelle que pour répondre à ces objectifs, des études fines ont été conduites sur les thématiques du développement urbain, de l'environnement, de l'agriculture, des paysages, de l'économie... mettant en exergue les principaux enjeux du territoire. De ce travail de diagnostic a découlé cinq grandes orientations pour le projet d'Epinouze pour les 10/12 ans à venir :

- « Maîtriser la croissance démographique et ajuster les réserves foncières »
- « Renforcer et marquer le centre-village en tant que polarité attractive »
- « Pérenniser la vocation économique du territoire »
- « Protéger les éléments structurants du paysage et les grandes entités paysagères, assurer le bon état écologique des milieux naturels et préserver les sites remarquables »
- « Prendre en compte la présence des différents risques et nuisances dans les choix d'urbanisation »

Ces orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont été débattues en Conseil Municipal le 03 décembre 2015 et présentées aux personnes publiques associées. Ces choix d'aménagement ont ensuite été transposés dans les pièces réglementaires du PLU (plan de zonage, règlement) qui permettent de préciser quelles sont pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables.

Mr le Maire rappelle aussi qu'une concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentant de la profession agricole, a été menée tout au long de la procédure d'élaboration du PLU. La concertation a été conduite selon les modalités inscrites dans le cadre des dispositions prévues dans la délibération de prescription du PLU du 23 février 2010 et complétées par la délibération du 23 septembre 2014. Monsieur le Maire en présente le bilan.

Les principales remarques et questionnements issus de la concertation :

Le projet de confortation du centre bourg : Un projet de restructuration des espaces publics centraux est à l'étude. Ce projet est traduit dans le PLU sous le nom de « Village Neuf ». Il a pour objectif d'aménager une place publique autour de la salle des fêtes et de construire un petit immeuble d'une quinzaine de logements disposant d'un rez de chaussée pour une activité économique. Des questions sont posées sur la faisabilité de ce projet, l'implication de la commune dans cette restructuration du bourg, la programmation, l'obligation de la commune en matière de production de logements aidés...

Les autres secteurs à projet : Des personnes ont fait part de leur souhait de voir leur terrain devenir constructible et des explications ont été apportées sur les choix et les obligations de la commune en matière de développement urbain : choix des secteurs et conséquences pour les secteurs couverts par une orientation d'aménagement et de programmation.

Le réseau de cheminement piétonnier : sur Epinouze de nombreux cheminements piétons existent déjà. Il s'agit de compléter ce réseau pour assurer des continuités piétonnes notamment en direction des équipements du centre bourg (école). Des emplacements réservés au PLU ont été définis pour compléter ce maillage ; ils seront acquis progressivement par la commune lorsqu'elle en aura la possibilité.

Les risques naturels et technologiques : la commune présente des contraintes fortes en matière de risques d'inondation qu'elle se doit d'intégrer au PLU. Une carte des aléas à l'échelle du bassin a été réalisée par la communauté de communes et traduite en zonage réglementaire par l'Etat. Des explications sont données sur l'emprise des zones de risque (l'étude s'appuie sur des hypothèses de crue centennale) et sur ses conséquences en terme de constructibilité pour les secteurs concernés.

Le développement économique : Des explications ont été apportées sur la zone de la Bouillardière. Elle est maintenue dans le PLU avec une emprise réduite pour tenir compte de la carte des aléas. La compétence est intercommunale. Les logements ne sont pas autorisés sur cette zone.

La protection des espaces agricoles : Epinouze est une commune éminemment rurale où l'agriculture joue un rôle primordial dans l'économie locale, dans l'entretien et la qualité des paysages. Des enjeux de maintien de la fonctionnalité des exploitations ont été identifiés et notamment le maintien des accès aux terres agricoles qui doivent être préservés. Par ailleurs, de nombreuses habitations sont présentes en zone naturelle ou agricole ; il n'est pas prévu de construire dans ces zones. Le PLU autorisera les extensions des habitations existantes et quelques changements de destination d'anciennes granges n'ayant plus d'intérêt agricole.

L'assainissement la commune dispose d'une station d'épuration vieillissante et presque en limite de capacité. Il faudra attendre la mise aux normes de l'ouvrage pour ouvrir à l'urbanisation les secteurs de projet. Le zonage d'assainissement été mis à jour en cohérence avec le PLU et sera mis à l'enquête publique simultanément.

Voté à l'unanimité

30^{ème} anniversaire de la bibliothèque : à l'occasion de la 30^{ème} année de la bibliothèque et tout au long de l'année, des animations sont proposées, telles que : lectures, animation pour le jeune public, balade contée au parc de Chandonzet, rencontre avec un auteur, chorale, soirée pyjama...

- À cette occasion, Mme la présidente de la bibliothèque a adressé une demande de subvention exceptionnelle. Le Conseil municipal accorde un montant de 400 €. Voté à l'unanimité.

- L'équipe bénévole de la bibliothèque propose de donner un nom à la bibliothèque : Les Mots Passants. Voté à l'unanimité.

- Une boîte à livres sera mise à disposition du public au Parc de Chandonzet, dans une cabine téléphonique.

M. LAI profite de ce moment culturel pour annoncer un festival à la Motte de Galaure qui aura lieu les 7-8 et 9 avril 2017 avec une vingtaine de troupes (chorales, danses...).

- Refonte P.P.C.R

Indemnités des élus : Augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR). Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018. Voté à l'unanimité.

Refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts (IB) et des indices majorés (IM) qui interviendra entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020 en fonction de la catégorie (A, B ou C) et en fonction du cadre d'emplois. En contrepartie de ces points d'indices majorés, il sera appliqué aux fonctionnaires un abattement sur tout ou partie des indemnités.

La réorganisation des carrières à compter du 01/01/2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois. (catégories A, B et C).

La création d'une cadence unique d'avancement d'échelon et la suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale (ou au choix) et à l'ancienneté maximale.

Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe au secrétariat suite à un avancement de grade par l'ancienneté. Voté à l'unanimité.

Projet de l'indivision DOYAT : La parcelle AL 100, rue de Landrin appartenant à la famille DOYAT a été divisée en deux lots. Un droit de passage sur le terrain de M. ARNAUD, d'une période de 10 ans, desservait les parcelles au sud. Les 10 années étant écoulée, ce droit de passage est donc terminé.

Une parcelle de 93 m² sera alors détachée à l'est de la parcelle AN 195 et restitué à la commune d'Épinouze pour l'euro symbolique. Un acte administratif sera rédigé dans ce sens. Voté à l'unanimité.

Groupement d'achat SDED : le SDED avait proposé un premier groupement d'achat pour les consommations de plus de 36 kw, comme les bâtiments de l'école et du gymnase, aujourd'hui le groupement s'est élargi au bâtiment consommant entre 18 et 36 kw, la commune peut donc intégrer au groupement la bibliothèque et la salle des fêtes. Voté à l'unanimité.

Demande de subvention projet centre village : la demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) n'a pas été recevable du fait qu'elle intégrait les dépenses liées à la voirie, qui devra faire l'objet d'une demande auprès du Département. Les deux dossiers DETR et DSIPL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local) sont donc représentés pour un coût total du projet de 820 000 € (sans la voirie). Voté à l'unanimité.

Diagnostic réseau assainissement : en collaboration avec les services de la Communauté de communes, un marché a été lancé le 21 février dernier. L'estimation du marché est de 35 000 € avec une participation à hauteur de 80% de l'agence de l'eau. Sept offres ont été réceptionnées et sont étudiées.

École numérique rurale : cette opération consiste à investir dans des tablettes qui seront mises à disposition, par les institutrices, aux enfants de l'école maternelle et primaire, avec une participation pour 50 % État 50 % commune. Trois devis ont été réalisés par la directrice de l'école, pour l'achat de 8 tablettes. Voté à l'unanimité.

DIVERS :

- École : fermeture d'une classe à la rentrée 2017.

- SIRCTOM : augmentation de 6% de la taxe des ordures ménagères.

- Zone artisanale La Bouillardière : les travaux de remblaiement ont commencé.

- Modification de trois carrefours avec marquage au sol :

- Fin des travaux à l'église prévus le 10 avril prochain.

- Contrat d'aide à l'emploi pour M. BRUN Claude, au service technique, pour une durée d'un an, aide de l'état à hauteur de 76%.

- Commission finance prévue le 27 mars à 18h30, pour la préparation du budget.

- Projet Centre village : les derniers locataires sont partis. L'architecte du projet va gérer également l'aménagement de la boulangerie. La démolition devrait commencer en septembre.

- Contact avec la Sté Eurepi : cette société accompagne l'installation de boulangers pendant plusieurs années.

- Carrefour route de Bougé au niveau de M. ARNAUD. Le Département propose un projet de réaménagement de ce croisement, d'un montant de 150 000 €, avec une participation de la commune de 30%. Une décision de la commune doit être prise car le Département doit refaire l'enrobé de cette départemental de Bougé jusqu'à chez M. ARNAUD si le projet ne se réalise pas ou jusqu'à la maison Revol si les travaux ont lieu. De plus le département subventionnera cet aménagement cette année.

- Travaux d'enfouissement rue des Tanneurs. Installation d'un transformateur en face de chez Baptiste ANDRE. Montant des travaux : 125 000 € pris en charge par le SDED. Les élus pourraient profiter de ces travaux pour enfouir les câbles de télécom : montant des travaux 4 000 €.

- Recensement de la population du mois de janvier : 1 510 bulletins individuels récoltés – 286 résidences principales – 58 logements vacants.

Fin de séance 22h00

DÉLIBÉRATIONS :

- Participation pour raccordement à l'égout pour M. BERTHET Baptiste

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Subvention exceptionnelle à la bibliothèque

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Nom à la bibliothèque municipale d'Épinouze

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 1 adopté à la majorité

- Indemnité des élus

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Acte d'acquisition d'une servitude :

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Participation à un achat groupé de tarif bleu dans le cadre du groupement de commandes d'achat d'électricité

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 2 adopté à la majorité

- Demande de subvention pour « la requalification des espaces publics et du centre-village » -

DETR :

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Demande de subvention pour « la requalification des espaces publics et du centre-village » -

DSILP :

-Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Subvention exceptionnelle pour l'école numérique rurale

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité